

Gerhard Ulrich, auteur du livre
« L'Etat de droit » démasqué
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges – 0041 21 801 22 88
catharsisgu@gmail.com

Morges, le 17.06.16

Monsieur Eric Cottier
Procureur général VD
Avenue de Jaman 11
CH-1005 Lausanne

cc: A tous les membres du Conseil de l'Europe
A tous les Conseillers et parlementaires fédéraux
A tous les Conseillers d'Etat et députés VD
A qui de droit – <http://www.worldcorruption.com/info/ulrich.htm>

François Légeret, condamné à tort à la perpétuité L'amende honorable s'impose



24 Heures du 11.11.10: Le gendarme « Monsieur Michel » prend en charge les prisonniers François Légeret (à droite) et Gerhard Ulrich (au milieu), après avoir été auditionnés par la Commission des Pétitions du Grand Conseil VD

L'Omertà helvetica est battue en brèche: parution du 3ème livre du journaliste Jacques Secretan, visant les condamnations basées sur «l'intime conviction des juges» - petit article dans le 24 Heures du 19.05.16 – 3 pages dans l'Hebdo du 19.05.16 – article d'une page dans Vigousse du 20.05.16 – l'émission RTL du 24.05.16. Tôt ou tard l'Omertà sautera.

Bonjour Monsieur **Cottier**,

Grâce à vos efforts, j'ai eu l'honneur d'avoir été le co-équipier de François Légeret (incarcéré depuis 10 ½ ans) à la menuiserie du pénitencier de haute sécurité à Bochuz/Orbe.

Vous avez été l'architecte de sa condamnation à perpétuité, basée sur rien d'autre que votre imagination. Vous avez eu comme complices les magistrats suivants qui reçoivent ce courrier en copie, par lettre recommandée, accompagné du livre «L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire» de Jacques Secretan, Editions Mon Village, mai 2016:

- Jean-Pierre Chatton, 1^{er} «procureur» de l'Est vaudois
- **Marc Pellet**, Dominique Creux, François de Montmollin, **Blaise Battistolo**, Pierre-Henri-Winzap, Muriel Epard, Yasmina Bendani, Jean-François Meylan – «juges» cantonaux vaudois »
- **Philippe Colelough**, «juge» de l'arrondissement de Lausanne
- **Hans Mathys**, **Roland Max Schneider**, Hans Wiprächtiger, **Laura Jacquemoud-Rossari**, Danièle Brahier-Franchetti, Gilbert Kolly – «juges» fédéraux suisses
- Guido Raimondi, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Les magistrats, dont les noms sont imprimés en rouge se sont rendus aussi coupables de la condamnation scandaleuse de Laurent Ségalat. Voir L'affaire Ségalat ou la présomption de culpabilité de Ian Hamel, éditions du Belvédère, 2013 – Le procès Ségalat. Un acquittement contesté et Une condamnation bâtie sur du sable. L'affaire Ségalat de Jacques Secretan, éditions Mon Village, 2012 respectivement 2015, La condamnation scandaleuse de Laurent Ségalat – «L'Etat de droit» démasqué de Gerhard Ulrich, éditions Samizdat, 2016.

Après la lecture du livre «L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire», vous avez tous l'opportunité de faire amende honorable, en le déclarant publiquement. Je vous ai donné l'exemple: En 2010 je me suis rendu compte m'être trompé dans une affaire «grise » fribourgeoise pendant 9 ans; j'ai alors démissionné de la présidence de l'association des citoyens APPEL AU PEUPLE. Les conséquences de vos bévues sont bien plus graves.

Dans les affaires Légeret et Ségalat, le Tribunal fédéral suisse et la Cour Européenne des Droits de l'Homme se sont totalement discrédités. Selon l'avocat lucernois Dr. Hans Hurter, cette dernière instance est la plus grande usine d'injustices de la planète. Ce système produit des magistrats arrogants et corrompus – mais pas seulement en Suisse. A abolir!

Gerhard Ulrich, dissident suisse



Gerhard Ulrich, septembre 2015

*Je suis un homme d'âge mûr (né en 1944), ayant consacré 16 années de mon existence au combat non-violent contre l'arbitraire judiciaire. Mes critiques des magistrats ont déclenché leur haine aveugle. Ils se sont vengés en m'incarcérant pendant 4 ans. C'était une opportunité de parfaire mes connaissances de leur tyrannie. Au pénitencier de haute sécurité de Bochuz/Orbe VD, je formais ensemble avec la victime de leur imbécilité - François Légeret – une équipe à deux. Un coup du destin. Cela m'a donné l'occasion d'étudier son dossier. Et **j'ai senti les souffrances intolérables de cet homme sacrifié sur l'autel de «l'intime conviction des juges»**. Contrairement à moi, François Légeret, incarcéré depuis 10 ½ ans, ne comprend pas, pour quelles raisons les magistrats se sont acharnés sur lui. Voir le livre «L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire», Jacques Secretan, Editions Mon Village, mai 2016. 1^{ère} édition déjà épuisée!*

*Pour ma part, je ne suis pas traumatisé par mon passage en prison. Serein, je cherche le dialogue avec les politiciens, confiant de pouvoir leur faire part de ma riche expérience concernant les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire. **La voie royale pour sortir de la crise existe!***

17.06.2016/GU

L'Omertà helvetica est battue en brèche: parution du 3ème livre du journaliste Jacques Secretan, visant les condamnations basées sur «l'intime conviction des juges» - petit article dans le *24 Heures* du 19.05.16 – 3 pages dans *l'Hebdo* du 19.05.16 – article d'une page dans *Vigousse* du 20.05.16 – l'émission *RTL* du 24.05.16. Tôt ou tard l'Omertà sautera.